



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6082

du 22/02/2017

Appel aux candidatures pour un poste de « Directeur coordonnateur de l'Enseignement de Promotion sociale » au sein du Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 libre confessionnel
 libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Enseignement de Promotion sociales

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé : Directeur coordonnateur

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs d'établissement d'Enseignement de Promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Pour information :

- Aux organisations syndicales

Signataire

Ministre /
Administration : Administration générale de l'Enseignement
Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général

Personnes de contact

Service ou Association : Service général de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Nom et prénom	Téléphone	Email
LETURCQ Didier	02/690.81.01	didier.leturcq@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Françoise DELATTRE	02/690 81 72	francoise.delattre@cfwb.be

Objet : Appel aux candidatures pour un poste de « Directeur coordonnateur de l'Enseignement de Promotion sociale » au sein du Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie – Bruxelles.

Madame, Monsieur,

Le « Directeur coordonnateur de l'Enseignement de Promotion sociale » est le représentant du réseau d'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Son rôle s'étend à chaque établissement de l'Enseignement de Promotion sociale. La présente circulaire a pour objet de lancer un appel à candidatures afin de pourvoir à ce poste de « Directeur coordonnateur de l'Enseignement de Promotion sociale ».

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN

PROFIL DE FONCTION

Directeur coordonnateur de l'Enseignement de Promotion sociale

Conditions d'accès

Le Directeur Coordonnateur de l'Enseignement de Promotion sociale doit être nommé à titre définitif dans une fonction de Chef d'établissement dans l'Enseignement de Promotion sociale. Il ne doit pas avoir fait l'objet d'une « évaluation réservée » ou d'une sanction disciplinaire.

Contexte de la fonction

Entité administrative : Administration générale de l'Enseignement, Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie – Bruxelles.

Service concerné : Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie – Bruxelles.

Conditions de travail

Type d'emploi : Directeur coordonnateur de l'Enseignement de Promotion sociale ; exercice d'une autre fonction dans l'Enseignement de Promotion sociale.

Régime de travail : Temps plein avec application du régime des congés annuels relatifs aux chefs d'établissement tel que repris à l'article 1er §2 de l'*Arrêté royal du 15 janvier 1974 pris en application de l'article 160 de l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécialisé, moyen, technique, artistique et normal de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du personnel du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements.*

Avantages possibles :

- Gratuité des transports en commun pour les déplacements domicile - lieu de travail (dont rail-pass SNCB en 1^{ère} classe).
- Quota kilométrique remboursé pour les éventuels déplacements à effectuer dans le cadre de la mission.
- Forfait GSM ;
- Assurance hospitalisation.
- Horaire de travail variable.
- Restaurant et cafétéria à prix avantageux au sein du Ministère.

Contenu et objectifs de la fonction

Le Service Général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles situé au sein de l'A.G.E. (Administration générale de l'Enseignement) exerce un rôle pivot pour l'ensemble des actions qui concernent les établissements et les chargés de cours de l'enseignement de promotion sociale du réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela signifie l'exercice d'un nombre de plus en plus important de missions dans un contexte pédagogique en lien direct avec les Directions d'écoles.

Le Service général est donc un interlocuteur central dans une perspective de cohérence générale au sein du réseau.

L'Enseignement de Promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles accueille annuellement plus de 42 000 étudiants répartis sur 31 établissements d'Enseignement et leurs nombreuses implantations.

A) Dans ce contexte, les missions du Directeur Coordonnateur dans l'Enseignement de Promotion sociale seront notamment les suivantes :

- Mission de relais de la politique éducative de l'Enseignement de Promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie – Bruxelles ainsi que de participation à la mise en œuvre des décrets, arrêtés et des réglementations au sein des établissements d'Enseignement de Promotion sociale, et ce, particulièrement, en cas de réformes (tant dans l'enseignement secondaire de promotion sociale que dans l'enseignement supérieur de promotion sociale) ;
- Mission d'analyse et de détection des problèmes des établissements d'enseignement de promotion sociale du réseau ;
- Mission de conseil et d'appui dans l'élaboration de la **lettre de mission** des chefs d'établissement ;
- Missions d'investigation, en ce compris celles qui seraient liées à un problème de harcèlement ;
- Missions d'aide aux chefs d'établissement ;
- Missions ponctuelles demandées par la Ministre compétente ou l'Administration dans une optique de prévention ou pour vérifier la bonne application de mesures décrétées par le pouvoir organisateur ;
- Mission de préparation du Conseil de Coordination de l'Enseignement de Promotion sociale ;
- Mission de suivi des décisions prises dans les instances de l'Enseignement de Promotion sociale, dans les différents Comités de suivi et d'accompagnement de conventions-cadres et dans la mise en place d'un pilotage efficace de l'Enseignement de promotion sociale ;
- Missions de coordination avec les membres du Service général en matière de préparation des formations pour les fonctions de sélection et de promotion, ainsi qu'en matière de formation en cours de carrière ;
- Mission de coordination avec les Préfets Coordonnateurs de Zones transversaux, en vue d'élaborer des synergies entre l'Enseignement obligatoire et l'Enseignement de Promotion sociale au niveau du bien-être au travail ;
- Dans le cadre de la réflexion sur la réorganisation du réseau d'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie – Bruxelles, et afin de rapprocher le Pouvoir Organisateur du terrain et de donner plus de force à un réel pilotage, le Directeur coordonnateur sera en outre chargé des tâches suivantes :
 - Tisser un lien de confiance avec les différents intervenants afin d'installer un climat d'échange basé sur la transparence ;
 - Optimiser la gestion des directeurs temporaires, stagiaires et définitifs par le suivi de lettres de mission personnalisées avec vérification de la réalisation des objectifs pour informer les décisions de la Commission d'évaluation ;
 - Créer un maillage entre les différentes directions par bassins et en inter-bassins afin de mutualiser les ressources, de faire émerger les bonnes pratiques à partager, etc ;
 - Assister ou participer activement aux réunions d'information organisées par les différents services de l'A.G.E. ;
 - Assister aux réunions de coordination organisées par le S.G.E.O.F.W.B.

<u>Position dans l'organigramme</u>
--

- Supérieur hiérarchique : Monsieur Didier **LETURCQ**, Directeur général adjoint.

Diplômes

- Être porteur d'un titre requis pour l'exercice d'une fonction donnant accès à la fonction de promotion de directeur et être titulaire du brevet en rapport avec ladite fonction.

Expérience(s) professionnelle(s)

- Voir « conditions d'accès » ci-dessus

Connaissances spécifiques/techniques

- Connaissances informatiques de base : WORD, EXCEL, POWERPOINT, etc.
- Connaissance du fonctionnement des institutions belges, plus particulièrement au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Bonne connaissance de la structure et du schéma institutionnel de l'enseignement et des interlocuteurs de ce dernier : rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des Fédérations de pouvoirs organisateurs, des organisations syndicales.
- Bonne connaissance de la réglementation de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Compétences génériques

- Innover ;
- Conceptualiser ;
- Organiser ;
- Accompagner ;
- Valoriser ;
- Agir de manière orientée « service » ;
- Atteindre ses objectifs ;
- Communiquer (oral et écrit) ;
- Résister au stress ;
- Faculté d'implication au niveau des relations humaines.

Pour postuler

- Vous pouvez poser votre candidature **jusqu'au vendredi 10 mars 2017 (date du courriel ET du cachet de la poste faisant foi)**, la date d'entrée en fonction est prévue mi-avril 2017.
- Outre les conditions d'accès précitées, pour être prise en considération, votre candidature devra comporter :

- Un curriculum vitae actualisé ;
- Une lettre de motivation ;
- Copie de votre acte de nomination.

Sur la base des lettres de motivation et des curriculum vitae, une sélection sur dossier sera opérée et un entretien programmé avec les candidat(e)s retenu(e)s durant le mois de février 2017.

Pour les candidat(e)s qui ne seraient pas sélectionné(e)s, un courrier reprenant les motivations objectives du rejet de leur candidature leur sera adressé dans le strict respect des dispositions de la Loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs.

Les dossiers de candidature seront adressés **par recommandé** à :
Une copie peut être envoyée parallèlement par e-mail à : didier.leturcq@cfwb.be

Monsieur Didier **LETURCQ**
Directeur général adjoint

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie - Bruxelles
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 – BRUXELLES